

Note d'information sur PEFC

Qu'est-ce que PEFC ?

Le Programme de Reconnaissance des Certification Forestières (PEFC) est en fait un système de certification de la gestion durable des forêts. En France, ce programme décliné par régions, poursuit son développement. Aujourd'hui, c'est, plus de la moitié de la forêt française (8,1 millions ha / 62 914 propriétaires forestiers) qui respecte les critères de gestion durable des forêts. www.pefc-france.org

La région ex-Aquitaine est la première région de France en termes de surfaces et de propriétaires certifiés. (Cf. données ci-après).
www.pefcaquitaine.org

En Dordogne, propriétaires forestiers et professionnels du bois se sont engagés depuis 2002 dans cette démarche. (Cf. données ci-après)

C'est donc de plus en plus de bois récoltés localement et de produits transformés par nos entreprises départementales qui font l'objet du marquage PEFC.



Qui adhère au PEFC ?

PEFC, c'est un engagement de l'ensemble des acteurs de la filière.

Le propriétaire doit s'engager à respecter un code de bonnes pratiques de gestion de sa forêt; de manière à favoriser le renouvellement des peuplements pour les générations futures mais aussi pour faire en sorte que celle-ci continue d'assurer ses fonctions environnementales, sociales et économiques. Il adhère à l'association régionale PEFC pour une durée de 5 ans et paie une cotisation pour l'ensemble des surfaces dont il est propriétaire. (En Aquitaine, le coût est de 20 € pour les surfaces forestières inférieure ou égale à 10 ha et de 20€ + 0,65 €/ha pour les surfaces supérieures à 10 ha). Le propriétaire forestier peut faire l'objet d'un audit par l'entité régionale PEFC. Un échantillon de propriétaires forestiers sont vérifiés tous les ans.

Les entreprises, quant à elles, s'engagent tant lors de l'exploitation forestière que lorsqu'elles transforment cette matière première naturelle qu'est le bois, à respecter un cahier des charges précis défini par PEFC. Le bon respect de cette chaîne de contrôle est vérifié annuellement pour chaque entreprise par un organisme de certification indépendant (audit payant : environ 750 €/an). De plus, elle adhère à PEFC France et paie une adhésion tous les ans (montant proportionnel à son chiffre d'affaires, coût de 200 à 5 476 €/an). Elle peut alors utiliser sous conditions la marque et le logo PEFC auprès de ses clients, sur ces produits.

Aujourd'hui, les marchés demandent de plus en plus de garanties en matière de gestion durable, d'origine des matières ou de respect de l'environnement.

En achetant des produits en bois où à base de bois (papier) qui ont la marque PEFC, vous contribuez ainsi à la bonne gestion de la forêt et à sa prospérité.

Tableau de bord PEFC

Suivi de la démarche de certification forestière sur le massif Dordogne/Garonne

Propriétés Forestières

L'ex-Aquitaine : 1^{ère} REGION de France en termes de surfaces certifiées



Massif Dordogne Garonne
3 339 propriétaires
96 364 ha de forêts certifiées

Massif Landes de Gascogne
9 952 propriétaires
808 867 ha de forêts certifiées

Massif Adour Pyrénées
907 propriétaires
77 035 ha de forêts certifiées

14 198 propriétaires
982 266 ha dont 166 367 ha de forêts soumises

Source PEFC Sud Ouest – Juin 2016

Entreprises certifiées ou en cours



Expl. Forestière + Coop + Comptoir	= 14 entreprises
Scierie	= 16 entreprises
Merrandier	= 2 entreprises
2 ^{ème} transformation	= 9 entreprises
Négoce	= 1 entreprise
Fabricants piquets / charbon	= 2 entreprises
Fabrication Panneaux	= 1 entreprise
Fabrication Papiers	= 2 entreprises
Imprimerie	= 4 entreprises
Total :	51 entreprises

Source PEFC France /traitement Interbois-Périgord – Juin 2016